



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal du 8 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, dans la salle Simon Arnauld, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 2 décembre 2022
Présents : 22
Votants : 27

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Marie-Agnès DESCOUX, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoints
Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Ngoc Loi TRAN, Mildred PUISSANT, Jean BÉDU, Hervé GUISE, Arnaud SCHMITT, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANÇOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à	Jean-Marc SIOZAC
Patrick MICHEL a donné pouvoir à	Charlotte LE MAITOUR
Isabelle DUPRÉ a donné pouvoir à	Christophe LASSERRE
William NETO DE JESUS a donné pouvoir à	Laurence AUDIBERT
Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à	Dominique FRANÇOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Catherine BARBERO a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2022-60 : PROVISION POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS 2022

VU l'article R 2321-23° du Code Général des collectivités territoriales, alinéa 3,

VU l'avis de la commission Finances et Vie économique en date du 30 novembre 2022,

CONSIDERANT la demande du comptable public en date du 7 octobre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur SIOZAC, adjoint au Maire délégué aux Finances et à la vie économique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20221208-2022-60-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

DECIDE DE CONSTITUER une provision pour dépréciation des actifs circulants au compte 6817 d'un montant de 940,00 euros,

AUTORISE une reprise de provision pour dépréciation des actifs circulants au compte 7817 sur les exercices à venir pour un montant de 940,00 euros.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 8 décembre 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en sous-préfecture de
Torcy le
et de la publication, le*

Le Maire
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20221208-2022-60-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022